



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN des Pompes funèbres

(IDCC 759 / Brochure 3269)

Adhésion individuelle facultative

Ancien salarié et ayants droit

À compter du 1^{er} janvier 2026

Cotisation régime de base

Régime Général			Régime Alsace Moselle	
Ancien salarié	PMSS	€	PMSS	€
1 ^{re} année	2,12 %	84,91 €	1,60 %	64,08 €
2 ^e année	2,65 %	106,31 €	2,00 %	80,10 €
3 ^e année	3,19 %	127,76 €	2,40 %	96,12 €
Ayants droit				
Adulte	2,63 %	105,33 €	2,00 %	80,10 €
Enfant	1,10 %	44,06 €	0,84 %	33,64 €

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale.

€ : euro.